

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET DE L'ÉQUIPEMENT



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Conférence 2025 de l'OACI sur la Facilitation (FALC2025)



(Doha, Qatar, du 14-17 avril 2025)

**Allocution de Son Excellence, le Colonel-Major
SALISSOU MAHAMAN SALISSOU, Ministre des Transports et de
l'Équipement de la République du Niger**



Excellence Monsieur le Ministre des Transports du Qatar,

Excellences Messieurs les Ministres, Honorables Chefs de délégation,

Excellence Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,

Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OACI,

Mesdames et Messieurs, chers Délégués, chers participants, en vos rangs, grades et qualités respectifs,

Au moment où je m'adresse à vous, en ce jour mémorable pour la facilitation du Transport Aérien, je voudrais de prime abord, au nom de

Son Excellence, le Général d'Armée ABDOURAHMANE TIANI,

Président de la République, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat de la République du Niger et de

Son Excellence, Monsieur ALI MAHAMAN LAMINE ZEINE, Premier

Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances, m'acquitter d'un agréable devoir, celui de transmettre à la communauté du transport aérien

mondial, les chaleureuses salutations du Peuple Nigérien. Qu'il me soit

ensuite permis d'exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement du

Qatar pour toutes les commodités mises en place pour notre accueil et

rendre agréable notre séjour.

Mesdames et Messieurs,

La mise en œuvre effective des normes relatives à la facilitation est cruciale pour le développement du transport aérien. En effet, la facilitation couvre un vaste éventail de domaines et d'activités liés au secteur aéronautique.



L'objectif primordial de la facilitation est d'éviter de retarder sans nécessité, les aéronefs, équipages, passagers et cargaisons, particulièrement dans l'application des lois relatives à l'immigration, à la santé, à la douane et au congé.

C'est pourquoi dès 1949, le Conseil de l'OACI a adopté pour la première fois, des normes et pratiques recommandées (SARP) sur la facilitation, les désignant comme Annexe 9 à la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Depuis lors, les travaux sur la facilitation du transport aérien ont considérablement progressé et une amélioration constante de la fluidité du transit des passagers, des marchandises et des aéronefs est constatée sur les aéroports.

L'année 2024, marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'annexe 9 a été désignée par le Conseil de l'OACI, comme année de la facilitation (FAL2024).

L'objectif visé par cette désignation est de réaffirmer l'importance de la facilitation pour le secteur du transport aérien.

Dans le cadre de la célébration de cette année, plusieurs activités de facilitation ont été conduites et des résolutions pertinentes ont été adoptées par l'Assemblée de l'OACI.

Le Niger s'est inscrit dans cette perspective de suivre cet élan mondial de respect des normes internationales de facilitation.

Mesdames et Messieurs,

En effet, tenant compte que la facilitation du transport aérien joue un rôle essentiel dans la gestion efficace des contrôles aux frontières et dans l'accélération des voyages aériens internationaux, la République du Niger



a adopté en 2021, un Programme National de Facilitation du Transport Aérien.

Ce Programme adopté conformément aux dispositions de l'annexe 9 à la Convention sur l'aviation civile internationale, définit la politique nationale en matière de facilitation et vise à encadrer dans les délais appropriés, sur les aéroports du Niger, l'accomplissement des formalités de contrôle frontalier des aéronefs, des équipages, des passagers et du fret.

Un Comité National de Facilitation ainsi que des Comités de Facilitation d'Aéroport ont également été mis en place afin de veiller à l'application effective des normes de facilitation.

Mesdames et Messieurs,

Le Niger s'est résolument engagé à mettre en œuvre les dispositions internationales en matière de facilitation. Cela se traduit par différentes actions entreprises et en cours dont notamment :

- la formation de plusieurs cadres nationaux sur les dispositions de l'annexe 9 – Facilitation de l'OACI ;
- la participation du Niger au déploiement de la trousse de mise en œuvre (iPack) de l'OACI intitulée « Renforcement des Comités nationaux de facilitation du transport aérien pour un redémarrage et une résilience de l'aviation civile » ;
- l'organisation en 2020, d'un atelier régional sur la mise en œuvre des systèmes API/PNR en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- la participation du Niger à la stratégie TRIP de l'OACI (Programme d'Identification des voyageurs) ;
- la mise en place en 2024 d'un Comité chargé de l'implémentation des systèmes API/PNR au Niger.



Toutes ces actions entreprises ont pour finalité d'accroître l'efficacité au niveau opérationnel, de redynamiser l'économie nationale, d'améliorer l'expérience des passagers et de renforcer la sécurité des frontières.

Mesdames et Messieurs,

La présente conférence qui a débuté ce lundi, a été l'occasion pour les Etats membres et les différentes parties prenantes de collaborer et d'échanger sur les dernières évolutions en matière de facilitation du transport aérien.

Le thème de la conférence « **faciliter l'avenir du transport aérien : collaboration, efficacité et exclusivité** » cadre parfaitement avec les défis actuels du transport aérien, cinq ans après la pandémie de COVID-19 qui a entraîné la fermeture des frontières et l'arrêt quasi-total du trafic aérien civil.

Ces défis dont certains sont non-dépendants du transport aérien, témoignent de l'importance de planifier et de mettre en œuvre des actions proactives permettant de garantir la résilience des systèmes, des processus et de l'exploitation.

Mesdames et Messieurs,

Le débat ministériel de haut niveau prévu ce jour, sera l'occasion de réaffirmer et de pérenniser l'engagement des Etats à renforcer la facilitation du transport aérien. Il sera question de mener des discussions stratégiques visant à donner plus de visibilité à la facilitation du transport aérien.

D'ores et déjà, je porte à votre connaissance que le Niger s'engage à entériner la déclaration ministérielle de Doha qui sera issue de ce débat.



Excellence Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Excellence Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,

Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OACI,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est sur cet engagement solennel que je termine mes propos en souhaitant plein succès à nos travaux.

▼ Vive la coopération internationale, ▼

Vive l'OACI,

Vive le Niger,

Je vous remercie de votre aimable attention.